



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/POL/8

Section de l'élaboration des politiques
Segment de la coopération technique

POL

Date: 17 février 2012

Original: Anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Perspectives régionales en matière de coopération technique: La région de l'Afrique

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à demander au Bureau d'élaborer une stratégie régionale de mobilisation des ressources afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015, comme l'a préconisé la douzième Réunion régionale africaine (voir le projet de décision figurant au paragraphe 29).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques ainsi que le résultat 1 concernant la gouvernance, l'appui et le management: Utilisation efficace et efficiente de toutes les ressources de l'OIT, sous Renforcement de la gouvernance, du management et de l'appui dans le cadre stratégique pour 2010-2015.

Incidences sur le plan des politiques: Si le projet de décision est adopté, le Bureau élaborera une stratégie spécifique de mobilisation des ressources pour la région de l'Afrique.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée pour la région de l'Afrique.

Unité auteur: Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV).

Documents connexes: Aucun.

Résumé

Ce document est le premier d'une série d'études sur la coopération technique dans les régions. Il analyse la coopération technique de l'OIT en Afrique au cours des dix dernières années en accordant une attention particulière aux dépenses, aux taux d'exécution du budget, aux résultats obtenus, aux principaux donateurs pour la région et au rôle croissant de la mobilisation des ressources locales. Sur la base des conclusions de la douzième Réunion régionale africaine, il propose des mesures stratégiques visant à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015¹.

I. Introduction

1. Les programmes et projets de coopération technique exécutés avec des ressources extrabudgétaires sont l'un des principaux moyens d'action permettant d'aider les mandants à promouvoir le travail décent dans la région de l'Afrique et de mettre en œuvre l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015. La coopération technique est également un moyen d'action essentiel pour transposer dans la réalité nationale des décisions mondiales telles que le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et atteindre les résultats énoncés dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).
2. Depuis 2002, 560 programmes et projets de coopération technique dotés d'un budget total de 545,2 millions de dollars des Etats-Unis ont été approuvés pour la région de l'Afrique. Presque tous les pays de la région ont bénéficié de ces interventions. En décembre 2011, 205 projets de coopération technique actifs étaient gérés par l'OIT dans la région. Les programmes et projets ont été conçus et mis en œuvre avec les mandants dans le cadre des quatre objectifs stratégiques du programme et budget de l'OIT et sur des thèmes transversaux.

II. Résultats obtenus: Quelques exemples

3. Comme en témoigne la publication *Success Africa III – Realizing a new era of social justice through decent work: Success stories from Africa*, les projets de coopération technique les plus divers sont mis en œuvre en Afrique. Cette publication présente un échantillon des activités entreprises par l'OIT pour aider les mandants à concrétiser l'Agenda du travail décent au moyen de la coopération technique.
4. L'OIT a aidé ses mandants en Afrique à intégrer l'emploi décent dans les politiques nationales et à favoriser une utilisation participative et productive des ressources locales pour promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, notamment chez les jeunes. Dans les paragraphes qui suivent seront présentés des programmes et projets de coopération technique qui se signalent par leurs innovations, leur durabilité, leur impact ou leurs bonnes pratiques. Des réussites et des bonnes pratiques ont été enregistrées pour chacun des objectifs stratégiques. Du fait qu'elles couvrent plusieurs objectifs stratégiques, les interventions de coopération technique mettent en évidence le caractère indissociable, interdépendant et complémentaire des projets et des programmes.

¹ BIT: *Conclusions de la onzième Réunion régionale africaine: L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*, onzième Réunion régionale africaine, Addis-Abeba, 24-27 avril 2007.

5. Par exemple, le programme conjoint des Nations Unies «Création de richesses, emploi et accès à l'autonomie économique», qui a été mis en œuvre en République-Unie de Tanzanie sous la direction de l'OIT, a contribué à renforcer le cadre national pour la création d'emplois en appuyant l'intégration du travail décent dans les politiques au moyen des Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent élaborés par le Conseil des chefs de secrétariat, en mettant en place un cadre d'informations sur le marché du travail et en renforçant la capacité des administrations locales et centrales d'utiliser et de gérer les technologies à forte intensité de main-d'œuvre. Le programme a également amélioré le bien-être social des communautés cibles en mettant notamment l'accent sur les activités génératrices de revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition. En ce qui concerne les normes du travail, le programme a apporté son concours à la rédaction de réglementations sur l'apprentissage et le travail des enfants, lesquelles ont joué un rôle significatif dans la mise en œuvre de la loi sur la protection des enfants adoptée en 2009. Ces activités d'appui ont eu pour effet de faciliter le dialogue entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sur le rôle d'une réglementation efficace dans l'élimination du travail des enfants et l'amélioration des conditions de travail en général.
6. Un autre exemple est celui du programme Better Work pour le Lesotho qui, par le biais d'une approche intégrée, cherche à renforcer les emplois décents dans le secteur du textile et de l'habillement, notamment pour les jeunes femmes. Le projet vise à améliorer le respect des normes internationales du travail par les moyens suivants: une meilleure application de la législation nationale du travail; une extension de la protection sociale aux travailleurs des usines par des procédures améliorées de santé et de sécurité au travail dans les ateliers; la lutte contre l'impact du VIH/sida sur le lieu de travail; la promotion des entreprises durables en établissant des liens entre les usines du textile et de l'habillement et les acheteurs internationaux; et un renforcement du dialogue social et de la négociation collective au niveau de l'entreprise.
7. Le Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) qui couvre plus de 20 pays dans la région a non seulement créé de nombreux emplois par le biais du développement des infrastructures, mais a également permis l'adoption d'approches novatrices dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Cameroun et Madagascar, où des programmes ont été élargis et intensifiés grâce à des contributions substantielles fournies par les pays qui ont permis notamment de financer les services consultatifs techniques du BIT. Par exemple, dans la seule Afrique du Sud, environ 200 000 emplois² ont été créés en 2011, dont 50 pour cent pour les jeunes et 60 pour cent pour les femmes. En outre, un Code de bonnes pratiques tripartite pour l'emploi et les conditions de travail destiné à des programmes spéciaux de travaux publics a été établi. Les investissements dans l'infrastructure, axés sur des approches à forte intensité de main-d'œuvre, revêtent une importance capitale pour le plan de l'Afrique du Sud pour une nouvelle croissance. Le président de l'Afrique du Sud a créé deux commissions, l'une sur les infrastructures et l'autre sur la création d'emplois pour que ces approches soient appliquées plus largement dans les programmes nationaux.
8. Parmi les autres approches novatrices figurent le programme «Un système coopératif pour l'Afrique (CoopAfrica)» qui a permis d'améliorer les conditions de vie et de travail de près de 300 000 personnes par la constitution de coopératives dans dix pays, ainsi que l'Outil pour l'entrepreneuriat des jeunes qui est une nouvelle initiative sous-régionale pour l'Afrique de l'Est, dans le cadre de laquelle des organisations de jeunes peuvent obtenir des subventions pour financer de nouvelles idées de projets dans le domaine de la création d'entreprise et des débouchés commerciaux. Cet outil a élaboré un cadre rigoureux de

² Les résultats en matière d'emploi sont exprimés en ce qui est couramment appelé équivalent plein temps. Pour obtenir leur équivalent en années de travail, il convient, pour l'essentiel, de diviser le nombre de jours de travail déclarés par 230.

mesure des résultats pour mettre en évidence l'impact des interventions en matière de création d'emplois, de génération de revenus et de réduction de la pauvreté. Des interventions intégrées visant à créer des emplois et à renforcer l'accès aux sources de revenus ont contribué à renforcer la capacité d'adaptation et la stabilité au lendemain de la crise, notamment au Libéria, en Sierra Leone et en Somalie. L'égalité entre hommes et femmes a été ciblée par des projets de coopération technique tels que le programme «Développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et égalité entre les sexes» qui aide les femmes, y compris les femmes handicapées, à créer et à développer leurs entreprises en Afrique orientale et australe et qui aide les gouvernements et les prestataires de services à intégrer l'égalité des sexes dans leurs organisations. Grâce à leur participation aux interventions de l'OIT en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, plus de 35 000 personnes en Afrique ont directement bénéficié des avantages suivants: accès accru aux services financiers et non financiers d'aide aux entreprises, représentation et poids accru dans les associations et les instances d'élaboration des politiques, meilleur accès aux marchés et amélioration de la productivité.

9. La coopération technique a permis au Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT de renforcer la lutte contre le travail des enfants dans 43 pays d'Afrique, dont 29 ont mis au point des plans d'action nationaux dans ce domaine. Dans la région, l'IPEC a appuyé des évaluations nationales du travail des enfants et la mise en place de législations, de politiques, de mesures et de services visant à lutter directement ou indirectement contre le travail des enfants, y compris dans des secteurs spécifiques comme l'agriculture, les mines, la pêche et le travail domestique. L'appui par le biais de la coopération technique a également permis d'étendre la couverture de sécurité sociale et notamment d'établir des socles de protection sociale. C'est le cas par exemple au Cap-Vert, où a été mis en place un régime de pension non contributif à grande échelle pour les personnes âgées, au Mozambique, où l'aide du BIT a conduit à l'adoption d'une stratégie nationale pour une sécurité sociale de base et à la législation qui en a découlé, et en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, où l'OIT a mis en place les outils et renforcé la capacité nationale de contrôler et de planifier les systèmes nationaux de sécurité sociale. Le programme de coopération technique sur les stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté, entre autres programmes, a contribué à l'extension de la couverture sociale dans plusieurs autres pays. Dans toute la région, l'OIT a apporté son concours à la lutte contre l'épidémie de VIH et de sida sur le lieu de travail, ainsi qu'à l'élaboration au Zimbabwe d'un cadre national destiné à guider l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de lutte contre le VIH et le sida dans le secteur privé.
10. Le Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF), qui a été mis en œuvre dans 16 pays, est parvenu à promouvoir l'utilisation des connaissances et des compétences en matière de dialogue social pour promouvoir et gérer les conflits du travail ainsi que pour faciliter la mise en place et le fonctionnement d'institutions de dialogue social. Le Programme d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (PAMODEC) ainsi que les projets de l'IPEC couvrant l'Afrique occidentale ont directement contribué à la ratification des normes fondamentales du travail de l'OIT. On peut, par exemple, citer à cet égard la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone; la ratification de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et des conventions n°s 138 et 182 en Mauritanie; et la ratification de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et de la convention n° 138 au Nigéria. Avec l'appui du PAMODEC, les autorités judiciaires et les services d'inspection du travail des pays cibles fondent de plus en plus leur argumentation et leurs décisions sur les textes de ces conventions ratifiées de l'OIT. Par exemple, les magistrats du Bénin, du Burkina Faso, du

Cameroun et de Madagascar ont rendu des décisions sur la base des normes internationales du travail.

11. De même, le Projet de renforcement des relations professionnelles en Afrique orientale (SLAREA) a considérablement contribué aux processus de ratification des conventions fondamentales de l'OIT et à la révision de la législation du travail au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. En outre, des projets analogues en Afrique australe ont permis de promouvoir la négociation collective ainsi que d'autres mécanismes de règlement des différends et ont facilité le réexamen de la législation du travail au Malawi et en Zambie.

III. Approbations et taux d'exécution, 2002-2011

12. Le tableau 1 présente les chiffres correspondant aux approbations ainsi que les taux d'exécution concernant les programmes et projets de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires (CTXB) dans la région Afrique de 2002 à 2011. Comme on peut le noter, les taux d'exécution en matière de coopération technique se sont considérablement améliorés depuis 2008, passant à plus de 77 pour cent en 2010 et ont désormais dépassé l'objectif de 75 pour cent fixé par le Conseil d'administration en novembre 2009. Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts accrus des bureaux extérieurs dans la région qui, sous la coordination du Bureau régional pour l'Afrique, ont prêté une plus grande attention à l'exécution, en renforçant notamment la capacité des bureaux extérieurs dans le domaine du contrôle et de l'évaluation. Le Bureau régional a recruté des fonctionnaires de rang supérieur chargés de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation, et les bureaux extérieurs ont nommé des responsables de l'évaluation et du contrôle ainsi que des coordonnateurs. La conception des nouveaux programmes et projets, et notamment de leurs modalités d'intervention, se fonde de plus en plus sur les résultats des évaluations. Le programme récemment signé entre Irish Aid et l'OIT en est une illustration.

Tableau 1. Approbations et taux d'exécution de la CTXB, 2002-2011

(en milliers de dollars des Etats-Unis; n'est pas compris le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO))

Afrique	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 *
Approbations	31 225	33 586	42 103	44 714	59 810	32 047	101 595	88 842	60 831	50 450
Taux d'exécution (%)	56,8	64,4	59,9	69,5	55,4	57,2	66,8	67,6	77,0	73,0

* Chiffres provisoires.

13. Les chiffres provisoires pour 2011 montrent une légère diminution des approbations et des taux d'exécution de la CTXB. Cette diminution des approbations témoigne d'une tendance globale à la baisse des budgets que les donateurs consacrent à l'aide et, ce qui est plus significatif pour l'OIT, d'une priorité accrue accordée par les donateurs aux contributions au Compte supplémentaire du budget ordinaire. La diminution des taux d'exécution est à imputer aux événements qui entravent temporairement la capacité opérationnelle de certains bureaux extérieurs comme, par exemple, les événements survenus récemment en Afrique du Nord. Des mesures sont actuellement prises pour faire face en 2012 à la diminution tant des approbations que des taux d'exécution de la CTXB. Ces mesures consistent notamment à renforcer les capacités du personnel et des mandants dans deux domaines: la mobilisation des ressources locales et le renforcement de la capacité programmatique, administrative et financière des bureaux extérieurs à mettre en œuvre efficacement les programmes et projets, qu'ils soient nouveaux ou en cours.

14. Le financement des projets et programmes relatifs à l'emploi n'a cessé d'augmenter depuis 2002. Le financement des activités normatives a suivi une tendance analogue jusqu'en 2008, diminuant cependant en 2009 pour se redresser depuis. L'évolution a été similaire pour les activités liées à la protection sociale. Le tableau 2 montre les niveaux de financement que les objectifs stratégiques ont été à même d'attirer dans la région de l'Afrique. Une ventilation plus détaillée des résultats financés au titre de chacun des objectifs stratégiques figure à l'annexe II.

Tableau 2. Dépenses au titre de la CTXB par objectif stratégique/résultat en Afrique, 2002-2011
(en milliers de dollars des Etats-Unis; sauf dépenses administratives)

Objectif stratégique/année	Normes	Emploi	Protection sociale	Dialogue social	Autres	Total
2002	5 345	12 933	2 087	3 050	821	24 237
2003	7 400	13 161	2 052	3 673	575	26 862
2004	9 425	10 828	2 507	4 154	1 489	28 404
2005	15 014	13 684	3 396	3 521	1 230	36 845
2006	17 058	14 059	3 327	2 483	955	37 881
2007	17 386	18 604	4 297	2 946	89	43 321
2008	20 241	20 188	5 726	2 489	1 926	50 571
2009	14 631	23 298	7 818	2 838	4 096	52 682
2010	15 217	33 158	4 485	1 818	4 980	59 658
2011 *	15 238	30 827	5 098	677	2 568	54 408

* Chiffres provisoires.

15. Ce sont les régions de l'Afrique et de l'Asie et Pacifique qui ont attiré le plus de fonds extrabudgétaires au cours des dix dernières années. Des données comparatives pour chaque région sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3. Dépenses au titre de la CTXB par région, 2002-2011
(en milliers de dollars des Etats-Unis; sauf dépenses administratives)

Région	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 *
Afrique	24 237	26 862	28 404	36 845	37 881	43 321	50 571	52 682	59 658	54 408
Amériques	17 664	20 312	25 037	25 502	22 410	20 827	24 849	20 647	29 747	28 486
Asie	24 967	26 707	31 928	45 497	52 082	52 635	49 534	51 101	57 574	57 970
Europe	6 957	7 808	6 917	10 340	11 727	12 195	9 522	11 420	10 424	8 107
Etats arabes	1 919	1 613	1 496	2 076	2 436	2 760	5 672	6 614	8 871	7 650
Mondial	–	–	211	160	2 977	9 811	12 936	26 777	52 158	46 175
Interrégional	31 793	36 378	35 252	33 980	31 919	27 745	31 681	24 268	1 844	1 431
Total	107 537	119 681	129 246	154 400	161 432	169 294	184 765	193 509	220 275	204 227

* Données provisoires.

16. Les Etats-Unis ont été les plus grands contributeurs pour la région de l'Afrique (voir tableau 4). Comme dans d'autres régions, les fonds transitant par le système des Nations Unies continuent de jouer un rôle de plus en plus important, plaçant pendant ces dix dernières années le système des Nations Unies au deuxième rang des bailleurs de fonds de la région. Les fonds fiduciaires directs, qui permettent aux pays de financer directement les

activités de l'OIT et sont souvent créés en recourant aux subventions ou aux prêts bancaires au développement, représentent également une importante source de financement.

Tableau 4. Principaux donateurs de l'OIT pour l'Afrique, 2002-2011
(approbations concernant la CTXB en milliers de dollars des Etats-Unis)

Donateur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 *	Total 2002-2011 *
Etats-Unis	11 782	16 644	19 748	9 971	7 770	6 350	14 181	19 612	16 558	7 032	129 648
Système des Nations Unies	4 271	1 262	2 000	1 592	612	418	13 771	10 917	13 268	17 583	65 695
Danemark	885	442	2 875	57	4 173	–	4 130	41 534	–	–	54 096
Fonds fiduciaires directs	268	486	4 646	1 510	6 014	5 535	13 509	8 398	7 320	2 610	50 296
Norvège	1 749	262	3 019	5 850	2 455	1 414	11 747	39	2 992	–	29 527
France	2 640	576	4 322	751	14 331	1 918	–	75	4 574	–	29 188
Suède	2 792	1 995	–	9 320	1 619	2 222	3 207	–	6 354	–	27 510
Royaume-Uni	1 548	187	–	2 449	6 261	2 910	7 839	–	–	115	21 310
Commission européenne	–	3 755	2 173	6 389	257	–	1 566	–	–	5 007	19 146
Canada	–	530	1 147	18	–	2 306	–	–	–	10 454	14 455
Belgique	402	418	685	2 074	635	1 108	9 065	–	–	–	14 386
Pays-Bas	2 805	90	–	–	10 478	79	–	–	–	–	13 451
Flandres	64	173	366	222	605	600	1 500	2 416	6 024	840	12 810
Espagne	–	–	–	670	–	588	5 992	2 654	1 455	–	11 359
Acteurs non étatiques	53	1 578	61	150	2 642	265	370	1 574	410	3 631	10 733
Luxembourg	–	–	–	1 150	130	3 231	5 190	–	394	10	10 105
Autres **	1 965	5 186	1 061	2 543	1 828	3 105	9 527	1 624	1 481	3 168	31 487
Total	31 225	33 586	42 103	44 714	59 810	32 047	101 595	88 842	60 831	50 450	545 203

* Chiffres provisoires. ** Il s'agit ici des banques, des donateurs multiples et des pays (Allemagne, Brésil, Finlande, Irlande, Italie, Portugal et Suisse) dont les contributions respectives de 2002 à 2011 s'élèvent au total à moins de 10 millions de dollars des Etats-Unis.

17. Presque tous les pays de la région ont bénéficié de la coopération technique du BIT pendant les dix dernières années (voir annexe I). Les niveaux de financement varient cependant. Si les priorités et les besoins diffèrent selon les pays, il est clair que certains pays bénéficient plus que d'autres de l'attention des donateurs. De toute évidence, la présence de l'OIT sur le terrain est un avantage lorsqu'il s'agit de mobiliser des ressources locales comme c'est le cas, par exemple, à Madagascar et en République-Unie de Tanzanie. Des fonds d'un montant non négligeable ont également été recueillis pour des projets et des programmes dans des pays comme le Ghana, le Kenya et la Somalie, où l'OIT ne dispose pas de bureau. Ces fonds ont été mobilisés dans le cadre, notamment, de partenariats avec les organismes résidents des Nations Unies, prévoyant la soumission de propositions de projet et la participation active du personnel du BIT attaché à l'équipe d'appui technique au travail décent et au bureau de pays respectifs.

IV. Mobilisation des ressources: Tendances

18. Traditionnellement, les ressources extrabudgétaires mobilisées par l'OIT au niveau central, dans le cadre d'accords de partenariat à long terme et de contacts avec les capitales des pays donateurs, sont d'un montant plus élevé que celles recueillies au niveau local par les bureaux extérieurs de l'OIT en Afrique. De 2006 à 2010, 32 pour cent en moyenne des ressources budgétaires ont été mobilisées localement en Afrique, le restant ayant été collecté au niveau central. Les chiffres de 2011 montrent cependant qu'environ 80 pour cent des ressources affectées à la région de l'Afrique ont été collectées localement et que les 20 pour cent restants l'ont été au niveau central.
19. Deux facteurs ont contribué à cette évolution sensible. En premier lieu, le bureau régional pour l'Afrique et les bureaux extérieurs ont entrepris des actions concertées pour s'engager plus en amont dans la mobilisation des ressources locales, notamment auprès de donateurs qui, comme la Commission européenne et la Banque mondiale, ont décentralisé leur processus de prise de décision en matière de financement. Ces actions ont consisté notamment à renforcer à l'échelle régionale les capacités du personnel en matière de mobilisation des ressources, à recruter un fonctionnaire principal chargé du programme et de la mobilisation des ressources au niveau du bureau régional et à créer un réseau de coordonnateurs pour la mobilisation des ressources au niveau des bureaux de pays. Le renforcement des interactions entre l'OIT et ses mandants et la communauté des donateurs au niveau des pays a débouché sur de nouvelles approbations pour de grands projets étroitement alignés sur les PPTD nationaux. En second lieu, la plupart des fonds mobilisés à l'échelon central ont été réorientés pour appuyer le Compte supplémentaire du budget ordinaire, ce qui n'apparaît pas dans les tableaux ci-dessus. En outre, certains accords de partenariat de premier plan conclus entre l'OIT et les donateurs n'ont pas été renouvelés.
20. Conformément aux principes selon lesquels il convient d'œuvrer à l'échelon national pour une plus forte adhésion aux processus de développement, comme l'a préconisé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et l'a réaffirmé le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan en Corée du Sud du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, le BIT continue de promouvoir le renforcement de la participation et du rôle directeur des mandants nationaux dans la conception et la mise en œuvre des PPTD dans la région et de procéder à l'alignement de ces programmes sur les cadres nationaux de développement. Le fait que les PPTD sont de plus en plus fréquemment approuvés par les plus hautes instances chargées de l'élaboration des politiques³ dans les Etats Membres de la région devrait faciliter la mobilisation de ressources nationales au profit des priorités des PPTD.
21. Les initiatives à l'échelon national visant à associer les mandants aux consultations avec les donateurs et aux activités de mobilisation des ressources, en créant par exemple des équipes spéciales tripartites chargées de la mobilisation des ressources coordonnées par des comités de direction et de mise en œuvre des PPTD, s'inscrivent dans la même démarche. Le BIT a renforcé les capacités des mandants aux niveaux sous-régional et national sur le plan de la mobilisation des ressources et a mis en place des formations à leur intention dans ce domaine. Il appuie en outre l'élaboration de documents de projets en partenariat avec les mandants. La participation active des mandants est essentielle pour mobiliser les ressources dans des pays où l'OIT est une institution non résidente.

³ Après leur adoption par les mandants tripartites, les PPTD sont désormais de plus en plus fréquemment approuvés par les plus hautes instances politiques. C'est le cas, par exemple, au Bénin, au Cap-Vert, aux Comores, aux Seychelles, au Swaziland et au Togo.

V. Perspectives futures

22. La douzième Réunion régionale africaine qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 11 au 14 octobre 2011 a fait le point des progrès accomplis jusqu'à présent sur la voie de la réalisation de l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015. Tout en prenant acte des progrès réalisés dans plusieurs domaines, les participants ont aussi reconnu que la région avait pris du retard dans d'autres. Pour accélérer la réalisation de cet agenda, les thèmes suivants ont notamment fait l'objet d'un traitement prioritaire: l'emploi des jeunes; l'application des normes internationales du travail; investir dans les qualifications et les entreprises durables; l'emploi rural; sortir du secteur informel; l'autonomisation économique des femmes et l'égalité entre les sexes; la promotion du rôle clé du tripartisme et du dialogue social; et l'importance de fournir aux travailleurs un niveau minimum de protection sociale grâce à un «socle de protection sociale».
23. La réunion a également rappelé l'importance capitale des PPTD pour la réalisation de l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015. Les interventions de coopération technique continueront d'être étroitement alignées sur les priorités et les résultats des PPTD en vue d'appuyer les conclusions de la douzième Réunion régionale africaine.
24. Les principaux défis que la région de l'Afrique doit relever à cet égard sont notamment les suivants: mobiliser, principalement au moyen des PPTD et dans un contexte marqué par la diminution des budgets d'aide, des ressources suffisantes pour répondre aux priorités de la douzième Réunion régionale africaine, et assurer un meilleur équilibre dans la répartition des ressources de coopération technique de façon à ce que celles-ci profitent à l'ensemble des pays, des PPTD et des résultats définis dans le programme et budget. Il faudra pour cela également poursuivre les efforts visant à renforcer la capacité des mandants de manière à garantir une exécution efficace et rationnelle et à optimiser l'impact et la durabilité des interventions.
25. Afin de relever ces défis, le Bureau devra poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources locales pour appuyer les priorités et les résultats énoncés dans les PPTD. Tout en continuant d'apporter un appui substantiel aux projets isolés, le Bureau travaillera avec les donateurs en vue d'étudier le financement de programmes plus étendus, notamment celui des PPTD dans leur intégralité, afin de compléter les apports nationaux et d'assurer ainsi la mise en œuvre effective de ces programmes. Il sera alors plus facile d'apporter une réponse véritablement intégrée à l'application de l'Agenda du travail décent au niveau des pays. Des efforts seront également consentis pour allouer des fonds de coopération technique à des pays et des thématiques qui, jusqu'à présent, n'ont pas attiré de ressources importantes.
26. Le Bureau collaborera étroitement avec les donateurs qui ont délégué leurs pouvoirs décisionnels en matière de financement à leurs représentations dans les pays, comme la Commission européenne et les institutions financières. De plus, le Bureau intensifiera ses efforts de collaboration avec des acteurs non étatiques comme les fondations et les partenaires de développement du secteur privé.
27. Le renforcement des capacités des mandants dans le domaine de la mobilisation des ressources et la création d'un partenariat tripartite permettant de lever des fonds pour les priorités et les résultats des PPTD resteront au cœur de la stratégie du Bureau dans la région.
28. Le Bureau s'appuiera de façon systématique sur les résultats des exercices de contrôle et d'évaluation au niveau des projets et des programmes pour améliorer la conception et les résultats des nouveaux projets et programmes. Le Bureau aura aussi davantage recours aux évaluations d'impact dans son cadre d'évaluation pour traiter stratégiquement la durabilité

dans la conception des interventions, ce qui permettra de concrétiser les objectifs du travail décent de façon à la fois économique et efficace. Des mesures seront prises pour diffuser les expériences et les pratiques issues de la coopération technique en Afrique afin de promouvoir les expériences concluantes auprès d'autres pays.

VI. Projet de décision

- 29. Afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique, comme l'a préconisé la douzième Réunion régionale africaine, le Conseil d'administration demande au Bureau d'élaborer une stratégie régionale de mobilisation des ressources, en prenant en considération les points énoncés dans la partie V du présent document.***

Annexe I

CTXB par pays en Afrique, 2002-2011 (en milliers de dollars des Etats-Unis; à l'exclusion des dépenses administratives)

Pays ou territoire	Dépenses totales 2002-2011 *	Nombre actuel de projets	Financement actuel	Présence sur le terrain BP = bureau de pays ETD = équipe chargée du travail décent BR = bureau régional
Région Afrique	132 341	32	61 583	
Sous-région d'Afrique centrale	64	–	–	
Sous-région de l'Afrique orientale	4 455	1	8 626	
Sous-région du Sahel	2 825	2	5 137	
Sous-région de l'Afrique australe	10 643	1	2 049	
Sous-région de l'Afrique occidentale	5 266	–	–	
Algérie	44	1	573	BP
Angola	515	2	624	
Bénin	3 162	2	2 950	
Botswana	927	1	588	
Burkina Faso	1 865	2	790	
Burundi	858	1	375	
Cameroun	5 109	5	4 317	ETD/BP
Cap-Vert	272	4	441	
République centrafricaine	258	–	–	
Tchad	743	1	303	
Comores	1 077	1	936	
Congo	560	2	469	
Côte d'Ivoire	285	–	–	BP
République démocratique du Congo	10 806	3	6 230	BP
Djibouti	3	–	–	
Egypte	3 059	7	14 313	ETD/BP
Guinée équatoriale	–	–	–	
Erythrée	145	–	–	
Ethiopie	4 903	8	2 304	BR/BP
Gabon	796	1	47	
Gambie	1 586	1	159	
Ghana	8 779	6	3 209	
Guinée	224	–	–	
Guinée-Bissau	150	–	–	
Kenya	11 287	6	9 217	
Lesotho	1 643	1	1 682	

Pays ou territoire	Dépenses totales 2002-2011 *	Nombre actuel de projets	Financement actuel	Présence sur le terrain BP = bureau de pays ETD = équipe chargée du travail décent BR = bureau régional
Libéria	7 844	5	6 549	
Jamahiriya arabe libyenne	90	–	–	
Madagascar	40 794	7	19 298	BP
Malawi	4 354	7	4 381	
Mali	10 655	5	5 306	
Mauritanie	445	1	227	
Maurice	101	–	–	
Maroc	7 325	1	651	
Mozambique	9 833	12	8 895	
Namibie	734	3	1 318	
Niger	4 851	–	–	
Nigéria	1 996	–	–	BP
Rwanda	700	2	842	
Sao Tomé-et-Principe	522	–	–	
Sénégal	9 143	6	5 031	ETD/BP
Seychelles	–	–	–	
Sierra Leone	2 605	4	2 508	
Somalie	22 632	9	8 880	
Afrique du Sud	16 212	9	19 061	DWT/CO
Soudan	4 757	5	2 827	
Swaziland	925	4	872	
République-Unie de Tanzanie	24 171	11	6 869	BP
Togo	4 907	2	5 185	
Tunisie	392	3	1 693	
Ouganda	7 505	5	5 649	
Zambie	12 512	10	4 307	BP
Zimbabwe	4 213	3	2 946	BP
Total pour l'Afrique	414 869	205	240 216	

* Chiffres provisoires.

Annexe II

Dépenses au titre de la CTXB en Afrique par résultat, 2010 et 2011

(en milliers de dollars des Etats-Unis;
à l'exclusion des dépenses administratives)

Objectifs stratégiques	2010		2011 *	
	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%
Objectif stratégique: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents	33 158	55,6	30 827	56,7
1. Promotion de l'emploi: Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenu décents	19 294	32,3	14 460	26,6
2. Développement des compétences: Le développement des compétences accroît l'employabilité des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance	4 352	7,3	6 296	11,6
3. Entreprises durables: Les entreprises durables créent des emplois productifs et décents	9 513	15,9	10 071	18,5
Objectif stratégique: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	4 485	7,5	5 098	9,4
4. Sécurité sociale: Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes	918	1,5	1 187	2,2
5. Conditions de travail: Les femmes et les hommes bénéficient de conditions de travail meilleures et plus équitables	17	0,0	183	0,3
6. Sécurité et santé au travail: Les travailleurs et les entreprises bénéficient de meilleures conditions de sécurité et de santé au travail	10	0,0	0	0,0
7. Migration de main-d'œuvre: Un plus grand nombre de travailleurs migrants sont protégés et un plus grand nombre de travailleurs migrants ont accès à l'emploi productif et au travail décent	0	0,0	163	0,3
8. VIH/sida: Le monde du travail réagit de façon efficace à l'épidémie de VIH/sida	3 540	5,9	3 565	6,6
Objectif stratégique: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	1 818	3,0	677	1,2
9. Organisations d'employeurs: Les employeurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives	0	0,0	0	0,0
10. Organisations de travailleurs: Les travailleurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives	1	0,0	31	0,1
11. Administration et législation du travail: Les administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée et fournissent des services efficaces	292	0,5	259	0,5

Objectifs stratégiques	2010		2011 *	
	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%
12. Dialogue social et relations professionnelles: Le tripartisme et une gouvernance renforcée du marché du travail contribuent à un dialogue social efficace et à de bonnes relations professionnelles	1 525	2,6	387	0,7
13. Travail décent dans les secteurs économiques: Une approche sectorielle du travail décent est appliquée	0	0,0	0	0,0
Objectif stratégique: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	15 217	25,5	15 238	28,0
14. Liberté syndicale et négociation collective: La liberté syndicale et le droit de la négociation collective sont largement connus et exercés	0	0,0	0	0,0
15. Travail forcé: Le travail forcé est aboli	28	0,0	385	0,7
16. Travail des enfants: Le travail des enfants est aboli, la priorité étant donnée à l'éradication de ses pires formes	13 028	21,8	13 611	25,0
17. Discrimination au travail: La discrimination dans l'emploi et la profession est éliminée	0	0,0	0	0,0
18. Normes internationales du travail: Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées	2 160	3,6	1 242	2,3
Cohérence des politiques	4 980	8,3	2 568	4,7
19. Intégrer le travail décent: Les Etats Membres placent l'approche intégrée du travail décent au cœur de leurs politiques économique et sociales, avec l'appui des principales agences des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales				
Total	59 658	100,0	54 408	100,0

* Chiffres provisoires.